

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2672

AVIS PUBLIC est donné que le 15 juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2672 intitulé :

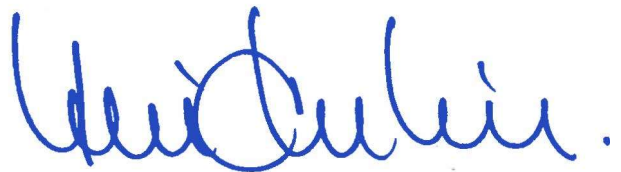
« Règlement décrétant l'acquisition d'immeubles en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* et autorisant, à ces fins, un emprunt de 10 000 000 \$ » - 1605, rue de la Marine

AVIS PUBLIC est aussi donné que le règlement n° 2672 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 septembre 2026.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 24^e jour de septembre 2026.

Le greffier,



René Chevalier